

messe qui se trouve parmi les messes votives du Missel Romain sous le titre : *In Anniversario Electionis seu Consecrationis Episcopi* ;

60. L'on continuera à faire, jusqu'à nouvel ordre, les Prières prescrites par Notre Illustre Prédécesseur pour le Chef de l'Eglise, en y mettant une piété et une ferveur toute spéciale, à cause des angoisses plus pénibles que les événements du jour doivent nécessairement faire éprouver à cette Anguste Victime des complots et des machinations de la malice des hommes et des fureurs de l'enfer.

Sera le présent Mandement lu et publié en chapitre dans toutes les Communautés Religieuses, et au prône dans toutes les Eglises et Chapelles du Diocèse, où il y a office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à St. Hyacinthe, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre Secrétaire le premier Août, mil huit cent soixante six.



+ **CHARLES, Evêque de St. Hyacinthe.**

Par Mandement de Monseigneur,

L. Z. MOREAU, PRÊTRE, SECRÉTAIRE.